

Propositions financières Budget Primitif 2014

Rapport n° CG/2013/111

Résumé :

Les centres médico-sociaux sont les lieux de proximité où s'exerce l'action sociale dans le cadre des différentes missions qui incombent au Département.

Cette activité s'exerce dans plus de 100 lieux d'implantation sur l'ensemble du Département.

La Ville de Strasbourg, sur son territoire, gère les centres médico-sociaux et exerce une part des missions sociales du Département par délégation.

- Les dépenses d'investissement sont globalement en diminution relativement au budget 2013 : légère augmentation des subventions d'investissement aux communes pour les centres médico-sociaux (4612) et diminution pour la création, l'extension ou la réhabilitation des centres médico-sociaux (4614).
- Les dépenses de fonctionnement sont stables : augmentation de 1,6% des sommes versées à la Ville de Strasbourg conformément à la convention (4613) et reconduction à l'identique du budget alloué aux actions collectives réalisées par les UTAMS (4611).

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PAP	Direction du Pôle Aide à la Personne	11 745 000,00 €
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	750 000,00 €
	TOTAL	12 495 000,00 €

4611- Unités territoriales d'action médico-sociale

Les unités territoriales d'action médico-sociale conduisent des actions collectives au profit des usagers, dans le cadre d'une politique globale de prévention.

L'action collective est un mode d'intervention en travail social qui favorise des réponses plus globales au profit d'usagers rencontrant les mêmes difficultés sociales. Elle repose sur la participation des usagers et permet, en y associant les partenaires locaux, d'inscrire le territoire dans une démarche de développement social. Les crédits alloués à chaque unité territoriale sont identiques à 2013 soit 2 000 € par UTAMS, soit un total de 14 000 €.

4612 – Centres médico-sociaux (subventions d'investissement aux communes)

Les crédits prévus au BP concernent les subventions versées aux communes ou communautés de communes pour des centres médico-sociaux inscrits aux contrats de territoire.

Le montant de 446 000 € correspond aux crédits de paiement 2014 pour, d'une part, le financement des travaux et des équipements des centres médico-sociaux pour les services sociaux départementaux et d'autre part, les opérations d'investissement de la Ville de

Strasbourg pour les services délégués du Département inscrites au contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (CTAS).

Les CMS en cours sont :

- Ville de Strasbourg : le projet Meinau Canardière en crédits de paiement sur 2014 et 2015
- Communes d'Eckbolsheim, Hochfelden, Geispolsheim, Pfaffenhoffen, Schweighouse-sur-Moder et Marckolsheim.

Sont prévus pour être financés en 2014 :

- Ville de Strasbourg : CMS Robertsau 1^{ère} tranche (80 000 € inscrits au CTAS)
- Ville de Reichshoffen (20 000 €) et Ville de Brumath (estimé à 50 000 €).

4613- Convention avec la ville de Strasbourg

Les crédits relatifs à ce mode d'action permettent de rembourser à la ville de Strasbourg les dépenses qu'elle engage pour l'exercice des missions sociales déléguées en ce qui concerne les frais de fonctionnement et les frais de personnel.

Le remboursement à la Ville de Strasbourg fait l'objet d'une dotation unique (nouvelle convention adoptée en séance plénière du 25 octobre 2010). Celle-ci varie en fonction du taux d'évolution de la masse salariale de la Ville de Strasbourg et du Département du Bas-Rhin sur la base d'une quote-part de 50% pour chacune des collectivités. Ce taux d'évolution induit pour 2014 une augmentation de la dotation de 1,6 % soit un montant porté à 11 301 984 €.

4614- Création, extension et réhabilitation des centres médico-sociaux (CMS)

Libellé enveloppe	Mode d'action	Crédits de paiement 2014	Autorisation de programme
CMS de Schirmeck	4614	400 000,00 €	1 160 000,00 €
CMS de Wasselonne (crédits SOF)	Pour mémoire 53	report	Emarge en 53 790 000 €
UTAMS de Wissembourg (acquisition et travaux)	4614	250 000 €	5 450 000 € pour les deux opérations
UTAMS de Saverne	4614	50 000 €	
CMS de Barr	4614	50 000 €	1 000 000,00 €

CMS de Schirmeck :

L'opportunité de racheter le bâtiment propriété de la ville et occupé par les services sociaux départementaux permet de regrouper une partie importante du CMS sur Schirmeck et aussi de créer un point habitat. L'acquisition a été finalisée en 2013. Les études de conception, confiées au cabinet d'architecture NAOS se sont achevées début 2013, permettant de lancer l'appel d'offres travaux. Après une première consultation infructueuse, les travaux ont finalement démarré en juillet 2013 pour une durée prévisionnelle de 9 mois.

UTAMS de Wissembourg – Acquisition et travaux :

Les services sociaux et la Maison du Conseil Départemental étaient dispersés sur quatre sites à Wissembourg. Alors qu'il était initialement envisagé de procéder à l'extension de l'UTAMS située place des Carmes à Wissembourg, une opportunité immobilière s'est présentée. La Ville de Wissembourg et le Conseil Général ont décidé d'échanger leurs propriétés immobilières afin que l'UTAMS ainsi que l'antenne locale de la DDG soient dorénavant basées à la Commanderie (achetée par le CG à la Ville) et que l'immeuble place des Carmes soit racheté par la Ville de Wissembourg. La finalisation des actes fonciers a été faite fin 2012. Une première tranche de travaux sous maîtrise d'œuvre départementale s'est déroulée en 2013, permettant l'emménagement de l'UTAMS et de la DDG à la Commanderie en août 2013. Seul l'ESPAS n'est pas encore à la Commanderie. Celui-ci pourra intégrer, en 2015, le bâtiment à l'issue des travaux d'aménagement complémentaires (2^{ème} tranche). Ces derniers portent sur l'intégration du premier étage

de la Trésorerie et sur l'aménagement des combles. Les études de programmation sont en cours de finalisation et devraient permettre de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre au 2^{ème} trimestre 2014.

UTAMS de Saverne :

Les services sociaux sont actuellement éclatés sur trois sites à Saverne. Leur regroupement sur l'actuelle UTAMS moyennant son extension est prévu. L'année 2013 a permis de finaliser les études de programmation et de retenir un scénario d'intervention. Le choix s'est porté sur une extension en structures modulaires.

CMS de Wasselonne :

Il a été négocié l'achat à la SIBAR de locaux d'une surface de 282 m² développée sur les deux premiers niveaux d'un bâtiment principal à reconstruire sis 26 rue de la gare. Cet achat permettra d'accueillir les agents de l'antenne médico-sociale de Wasselonne dont le nombre a augmenté du fait du renforcement de la territorialisation.

Les travaux menés par la SIBAR ont démarré en septembre 2011 mais ont été interrompus suite à un recours déposé au tribunal administratif par un riverain. La reprise du chantier a pu se faire en juillet 2013 ce qui permettra une livraison au 15 mars 2014. Il ne sera donc pas nécessaire de prolonger le bail de location avec le propriétaire de l'actuel CMS.

CMS de Barr :

Actuellement le CMS de Barr est implanté dans un bâtiment loué à un particulier et situé à proximité du CTCG de Barr. Le bail arrive à échéance en juin 2016. Le départ des services de l'Etat qui occupaient des bureaux dans la Villa du centre technique de Barr offre l'opportunité de regrouper CMS et CTCG sur un même site. L'année 2014 devrait permettre de finaliser les études de programmation et d'engager les études de conception.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

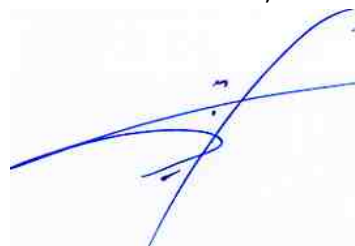
Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4611	Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (fonctionnement)	29 000,00 €	14 000,00 €
4612	Centres médico-sociaux (subvention d'investissement aux communes)	437 777,00 €	446 000,00 €
4613	Convention avec la Ville de Strasbourg	11 124 000,00 €	11 285 000,00 €
4614	Création, extension et réhabilitation des centres médico-sociaux	1 220 000,00 €	750 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du présent rapport traduites dans le budget primitif 2014.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL